

# REVUE DE PRESSE

service communication



## Paris-Normandie

### AGENDA

Publié le 31/03/25

---

#### Le Petit-Quevilly

##### Quinzaine du jeu

Quinzaine du jeu, et bornes d'arcade en accès libre, jusqu'au 12 avril à la médiathèque François-Truffaut. Tout public.

Gratuit sur réservation : 02 35 72 58 00, [bibliotheque.petit-quevilly.fr](http://bibliotheque.petit-quevilly.fr)

---

## À VENIR

---

#### Le Petit-Quevilly

##### Atelier

Musiques autour des jeux vidéo  
mercredi 2 avril à 16 h 30 à la médiathèque. Auditions d'élèves de l'EMMDT.

Entrée libre tout public.

---

## **Paris-Normandie**

### **Un homme grièvement brûlé dans un violent incendie près de Rouen**

Trois personnes ont été blessées dans l'incendie d'un appartement au Petit-Quevilly le 27 mars 2025.

*Par la rédaction*

Publié: 28 Mars 2025 à 09h56

Les pompiers sont intervenus le 27 mars vers 17h30 pour un violent incendie d'un appartement dans un immeuble d'un étage avec des combles, rue Jacquard au [Petit-Quevilly](#).

#### **Appartement squatté**

Trois personnes ont été blessées : un homme d'une quarantaine d'années grièvement brûlé qui a été transféré au centre des grands brûlés de Lille, un homme de 50 ans légèrement blessé et une femme de 50 ans elle aussi légèrement blessée.

Selon les pompiers, l'appartement était squatté.

## Paris-Normandie

### Football – National : le gardien Kayne Bonnevie permet à QRM de revenir d'Orléans avec un nul

Déjà quittes au match aller (1-1), les deux formations se sont de nouveau neutralisées ce vendredi 28 mars 2025 à Orléans (0-0). Un clean sheet décroché au forceps par l'impressionnant gardien quevillais Kayne Bonnevie, décisif dans sa surface.



Les Quevillais ont souvent dû faire le dos rond face aux offensives répétées d'Orléans - Photo PQR/République du Centre/Christelle Gaujard

*Par la rédaction*

Publié: 28 Mars 2025 à 22h24

Forts du succès tactique enregistré face à Aubagne (1-0), les hommes de David Carré se rendaient avec ambition sur le terrain d'Orléans, 4e du championnat et à distance des écuries du podium. Et face à la meilleure attaque de National, les hommes en bleu ont su faire le dos rond lorsque nécessaire pour ramener un précieux point à la maison. Positionnés haut d'entrée avec une paire Jarju – Tshipamba pour tenter de gêner la relance orléanaise, les Quevillais allumaient la première mèche d'une frappe aux trente mètres de Dali Amar pour chauffer les gants de Vincent Viot.

Puis la machine orléanaise s'est mise en route. Collectivement plus tranchants, les hommes d'Hervé Della Maggiore perçaient par vagues la défense des Normands. Il fallut deux excellents retours de Yanis Dede Lhomme puis de Nadjib Cissé, capitaine du soir, pour contenir les incursions locales (13e, 18e). Sur le reculoir, les Seinomarins pouvaient s'estimer heureux que le coup franc de Guillaume Khous s'écrase sur l'équerre de Kayne Bonnevie (37e), avant qu'El Koumisti ne manque son face-à-face (45e).

#### Orléans manque un penalty

Au retour des vestiaires et jusqu'à la fin de la rencontre, Orléans a confisqué aux visiteurs le contrôle du ballon malgré le changement tactique opéré par David Carré. Tony Njike est venu étoffer le milieu aux dépens d'un Tshipamba en manque de tranchant. De l'aveu de l'entraîneur quevillais, le plan a montré ses failles. « *On avait décidé d'entamer le match avec un meneur et deux attaquants, c'était peut-être un peu trop présomptueux. On a changé les choses au milieu de terrain mais ça n'a pas empêché Orléans de se procurer des occasions* », analysait le technicien. C'est grâce à son (grand) gardien, Kayne Bonnevie, que QRM parvenait miraculeusement à préserver ce score de parité. Deux arrêts décisifs devant

El Khoumisti (47e) puis Lallias (52e) sauvaient les siens : il était écrit que le ballon ne franchirait pas l'en-but.

Et pour cause, même lorsque Dede Lhomme offrait un penalty à dix minutes du terme en envoyant Jean-Pierre au sol, le pied du serial buteur El Khoumisti flanchait et catapultait la balle au-dessus de la transversale. C'est au terme de ce second acte sans inspiration que les Quevillais purent se réjouir de décrocher le point du nul. Les revers de Nîmes et Châteauroux offrent une marge de six points aux hommes de David Carré sur la zone rouge.

**David Carré, entraîneur de QRM :** « On a joué contre une très belle équipe et on a beaucoup souffert, notamment en première période. Orléans a su trouver des ballons dans l'intervalle de nos défenseurs avec une grande qualité technique et de nombreuses permutations, et il a fallu un grand gardien ce soir pour préserver ce point : beaucoup d'efforts des joueurs et un peu de chance, sur le penalty. C'est une performance de ne pas prendre de but ici. On est contents pour Kayne, ce soir. C'est important car on joue le maintien, et ça passera par une grande solidité défensive. »

### **À Orléans, US Orléans et QRM 0 à 0**

**Arbitre :** M. Lepaysant. **Spectateurs :** 2 414.

**Avertissements à QRM :** Owusu (35e), Dali Amar (68e), Dede Lhomme (69e).

**US ORLÉANS :** Viot (cap.) – Halby Touré, Baudry (Thérésin, 84e), Jean Pierre (Cartillier, 83e), Lemaître – Khous, Bertier (Goujon, 76e), Sanchez Da Silva, Giraudon – Lallias (Do Marcolino 76e), El Khoumisti.

**Entraîneur :** Hervé Della Maggiore.

**QUEVILLY-ROUEN MÉTROPOLE :** Bonnevie – Fortuné, Owusu, Cissé (C), Dede-Lhomme, Diallo (Pionnier Bertrand, 83e) – Leborgne, Bouékou – Jarju (Pirringuel, 83e), Dali-Amar, Tshipamba.

**Entraîneur :** David Carré.

## Rive droite, rive gauche... La délinquance augmente-t-elle autour de Rouen ?

Les dernières données publiées par le ministère de l'Intérieur permettent de voir l'évolution de la délinquance de 2016 à 2024. Ça donne quoi dans l'agglomération de Rouen ?

Cet article est réservé aux abonnés



Comment a évolué la délinquance dans votre commune de l'agglomération de Rouen ?

(©JB/76actu/Illustration)

Par [Julien Bouteiller](#) Publié le 31 mars 2025 à 7h00

Chaque année, le ministère de l'Intérieur publie **les données de la délinquance dans chaque commune**. Les derniers chiffres viennent de tomber et permettent de voir **l'évolution de l'insécurité entre 2016 et 2024**. Qu'est-ce que cela donne pour **les principales communes de l'agglomération de Rouen** ? Réponses avec nos infographies ci-dessous. [Et retrouvez ici les données pour Rouen](#).

### Ce qu'il faut savoir

Dans la plupart des communes étudiées, on constate une hausse des coups et blessures volontaires, souvent portées par une augmentation significative des violences intrafamiliales. Un phénomène porté notamment par la libération de la parole autour de ces violences. Idem s'agissant des violences sexuelles.

On constate aussi dans la plupart des communes une augmentation des escroqueries et fraudes aux moyens de paiement. Une tendance nationale.

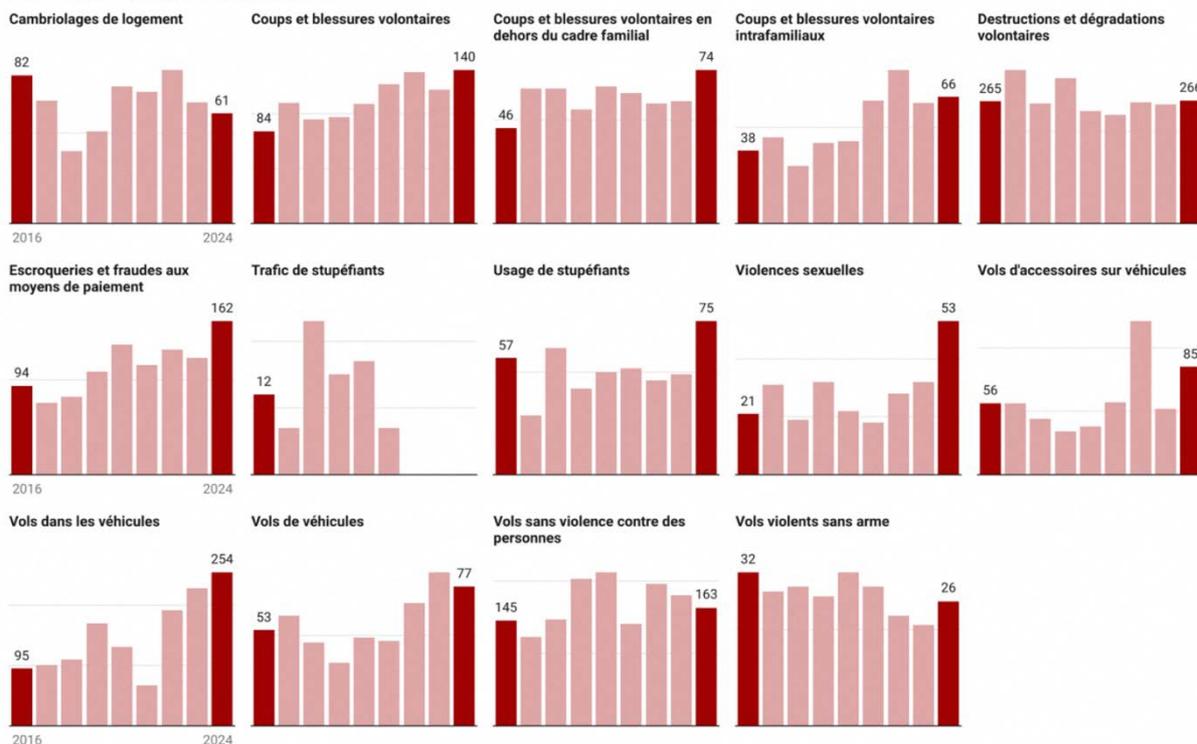
Les communes réputées les plus aisées voient une augmentation parfois significative des cambriolages. Dans la plupart des villes de l'agglomération, on voit également une nette augmentation des vols de voitures, ou dans et sur les véhicules.

**Sotteville, Mont-Saint-Aignan, Petit-Quevilly... Comment évolue la délinquance dans votre commune ?**

*Cliquez sur l'image et faites défiler pour trouver les données de votre commune.*

## La délinquance au Petit-Quevilly de 2016 à 2024

Faits enregistrés par la police et la gendarmerie



Graphique: 76actu - Source: Ministère de l'Intérieur - Créé avec Datawrapper

### À avoir en tête pour comprendre ces données

- Ces données révèlent le nombre de faits commis chaque année pour chaque type de délit. Il est important de le rapporter à la population totale de la commune.
- Pour certaines communes et/ou certaines années, les données ne sont pas suffisantes pour établir une statistique.
- Nous avons sélectionné les communes les plus grandes de la métropole rouennaise, vous pouvez retrouver les données complètes de chaque commune dans le lien en fin d'article.
- S'agissant des faits de coups et blessures volontaires intrafamiliaux et de violences sexuelles, leur augmentation significative des dernières années est notamment liée à la libération de la parole autour de ces sujets au cours des dernières années.
- Pour ce qui est de l'usage de stupéfiants, l'apparition des amendes forfaitaires délictuelles pour consommation en 2020 a entraîné mécaniquement une forte hausse de l'enregistrement de ce délit.
- Il faut enfin avoir en tête que la période de pandémie du Covid-19 a eu un impact significatif sur un certain nombre de faits de délinquance.

Retrouvez les données de votre commune [sur ce site](#).

## Tendance Ouest

### Normandie. Des départements refusent de payer l'augmentation du RSA le 1er avril

Politique. Dans un communiqué de presse du mercredi 26 mars, certains présidents de départements de France affirment qu'ils ne paieront pas l'augmentation du RSA prévue le 1er avril. La Normandie est concernée.

Publié le 28/03/2025 à 16h17 - Par Lilian Fermin



Certains départements refusent de verser l'augmentation du RSA à la CAF le 1er avril.

Les départements ne décolèrent pas face aux efforts demandés par l'Etat pour combler le déficit. Les présidents des départements du groupe Droite, Centre et Indépendants ont publié un communiqué mercredi 26 mars, affirmant ne pas vouloir payer l'augmentation du RSA d'1,7% au 1<sup>er</sup> avril. En Normandie, cela concerne notamment le Calvados.

Réunis, les présidents ont *"échangé sur la situation alarmante des finances des départements"*, qui s'occupent notamment de la solidarité. *"A quelques jours d'un comité des financeurs réunissant l'ensemble des acteurs des solidarités autour de Madame Catherine Vautrin, ministre en charge, et alors que les dépenses supplémentaires à venir en 2025 sont d'ores et déjà évaluées à près d'un milliard d'euros, ils ont souhaité affirmer avec vigueur qu'ils n'accepteront plus de payer les décisions de l'Etat sans qu'elles ne soient compensées"*, poursuivent-ils.

#### **Refus de toute nouvelle dépense décidée unilatéralement par le gouvernement**

Ainsi, les départements du groupe ont pris la décision de ne pas payer l'augmentation du RSA auprès de la CAF, la Caisse d'allocations familiales, prévue le 1<sup>er</sup> avril. Ils s'engagent aussi sur le non-paiement de principe de toute dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le gouvernement, et non compensée intégralement par lui.



## Fin de la trêve hivernale : "on un nouveau public concerné par ces expulsions", explique l'ADIL 76

De Marianne Naquet

Lundi 31 mars 2025 à 7:46 - Mis à jour le lundi 31 mars 2025 à 8:50

Elle a débuté le 1er novembre dernier : c'est la fin de la trêve hivernale le 1er avril. On fait le point sur la situation avec le directeur de l'agence départementale d'information sur le logement, en Seine-Maritime.



Karim Belhaj, directeur de l'ADIL 76. © Radio France - Marianne Naquet

Le 1er avril marque la fin de la trêve hivernale. Elle a débuté le 1er novembre 2024. Concrètement, cela signifie que que l'expulsion des locataires qui ne payent pas leur loyer peut reprendre. A la fin de l'hiver dernier, **24.000 ménages, soit environ 50.000 personnes en France, avaient été expulsés de leurs logements** par les forces de l'ordre ou les huissiers. Et cette année, ce sera pire, prévoit la Fondation pour le Logement. C'est une crainte partagée par l'invité ce lundi, de "ici Normandie". Karim Belhaj est le directeur de l'Agence départementale d'information sur le logement de la Seine-Maritime, l'ADIL 76. *"On est déjà sur un chiffre qui est historique. C'est un ensemble d'indicateurs qui nous amène à ce chiffre-là. D'abord, on a gelé les expulsions pendant les années Covid 2020-2021, donc il y a un rattrapage qui se fait aussi après ces années-là"*, explique-t-il. C'est aussi **lié selon lui, à l'inflation** et à *"une paupérisation aussi d'une partie de la population, avec un nouveau public qui n'était pas forcément concerné par ces expulsions locatives auparavant et qu'on retrouve aujourd'hui."*

**Ce nouveau public toque désormais à la porte de l'Adil.** *"Ce sont souvent des travailleurs pauvres, des gens qui étaient sur un équilibre extrêmement fragile entre les charges à payer, le loyer, et il suffit d'un petit accident de la vie, d'un changement de ressources brutales qui malheureusement vont complètement casser cet équilibre qui était déjà fragile."*

### Une hausse de la demande de logement social et pas assez d'offres

Plus de deux millions de personnes sont **en attente d'un logement social** : *"on n'a jamais aussi peu construit, depuis 2016, on construit très peu de logements sociaux. C'est un indicateur supplémentaire, c'est-à-dire qu'avant, quand vous aviez des procédures*

*d'expulsion qui étaient engagées, on arrivait à sauver certaines familles en leur proposant un relogement dans le parc social. Aujourd'hui, vous avez un parc social même en Seine-Maritime et en Normandie qui devient extrêmement tendu. Il y a aussi un taux de rotation d'ailleurs qui est très faible, c'est-à-dire les gens qui quittaient le parc social, qui travaillaient, qui étaient en capacité de quitter le parc social ne le font plus aujourd'hui. Donc, il y a très peu de logements disponibles." Cela amplifie aussi **le nombre d'expulsions sèches**, c'est-à-dire, sans solution d'hébergement ou de relogement.*

## Paris-Normandie

### Cette commune crée un « transport solidaire » pour véhiculer ses habitants chez les médecins alentour

Le conseil municipal de Petit-Couronne a voté, jeudi 27 mars 2025, la création d'un « transport solidaire » permettant de véhiculer « les personnes à mobilité limitée » vers les praticiens des communes limitrophes.



2€ seront demandés pour chaque trajet à la personne véhiculée - Photo d'illustration VDNPQR

*Par Cécile Frangne*

Publié: 28 Mars 2025 à 19h17

C'est une manière de lutter contre le « *désert médical* » dans lequel vivent ses habitants : orphelin de médecins depuis le [départ de son dernier généraliste](#) à la rentrée 2024, le conseil municipal de [Petit-Couronne](#) a voté, jeudi 27 mars 2025, la création d'un « *transport solidaire* » permettant de véhiculer « *les personnes à mobilité limitée* » vers les praticiens des communes limitrophes.

#### « 8 transports par semaine »

Une enveloppe de 10 000 euros sera allouée par la Ville à l'entreprise à but d'emploi (EBE) La Marcotte, chargée de transporter les malades vers les médecins alentour. L'EBE doit assurer à terme une « *moyenne de 8 transports par semaine* ». Les publics fragiles doivent quant à eux s'inscrire auprès du CCAS de la ville, « *déjà débordé par les demandes* » selon le maire Joël Bigot. 2€ seront demandés pour chaque trajet à la personne véhiculée.

## Le Monde

### Les budgets des collectivités locales ont moins dérapé que prévu en 2024

En septembre, Bruno Le Maire avait évoqué le risque d'une dérive de 16 milliards d'euros. En réalité, le déficit des communes et autres administrations locales s'est accru de 7,2 milliards.

Par [Denis Cosnard](#)

Publié le 27 mars 2025 à 19h14, modifié le 28 mars 2025 à 13h15



André Laignel, maire d'Issoudun (Indre) et vice-président de l'Association des maires de France, lors du 103<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalités de France, à Paris, le 16 novembre 2021. LUDOVIC MARIN/AFP

André Laignel a le sourire : « *Enfin, l'Insee rétablit la vérité !* ». Maire d'Issoudun (Indre) depuis quarante-huit ans et vice-président de l'Association des maires de France, le vieux socialiste (82 ans) a peu apprécié les six derniers mois, durant lesquels les maires, les présidents de départements ou de régions ont été accusés de laisser filer leurs budgets. « *On a voulu faire croire que nous avons la rage, peste-t-il. Mais les chiffres officiels le montrent : nos comptes sont tenus. Les collectivités locales ne sont pas responsables du dérapage du déficit français.* »

Selon les comptes nationaux publiés jeudi 27 mars par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les administrations publiques locales – les communes, les départements, les régions, mais aussi des structures comme Île-de-France Mobilités – ont certes vu leur situation financière se dégrader en 2024. Leur besoin de financement est passé en un an de 9,5 milliards à 16,7 milliards d'euros, soit 0,6 % du produit intérieur brut (PIB). C'est le déficit le plus marquant depuis trente-deux ans. Certaines années, les administrations locales étaient même en excédent. Le « trou » de 2024 est cependant bien inférieur à ce que certains redoutaient. Et il n'explique qu'environ 40 % de l'aggravation du déficit public national dans son ensemble.

Pour les élus locaux, ces données offrent une sorte de réhabilitation après les flèches lancées par le gouvernement Attal. Au début de septembre 2024, Bruno Le Maire, encore ministre de l'économie et des finances en attendant la nomination d'une nouvelle équipe, avait sonné publiquement l'alarme au sujet des finances publiques. Il redoutait un net dérapage du déficit public en 2024, lié avant tout, selon lui, à une forme de laxisme des collectivités.

## « Extrapolation infondée »

« *Le risque principal est lié à une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales, qui (...) pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros* », avaient alors affirmé le grand argentier et son ministre délégué chargé des comptes publics, Thomas Cazenave, dans une lettre aux parlementaires.

Près de sept mois plus tard, la dérive globale est confirmée. Au lieu de diminuer comme espéré, le déficit public français a nettement progressé en 2024, passant de 5,4 % à 5,8 % du PIB. Mais la responsabilité première en revient à la hausse des dépenses sociales. Le déficit des administrations locales n'a cru, lui, que de 7,2 milliards d'euros, et non de 16 milliards.

« *Ces 16 milliards brandis par le gouvernement constituaient une fable, bâtie pour justifier la mise en coupe réglée des collectivités locales* », juge André Laignel, qui préside aussi le Comité des finances locales, une instance paritaire. Charles de Courson, député (Les Centristes) et rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, confirme l'analyse. « *La mise en accusation des collectivités territoriales était fondée sur une extrapolation aventureuse et infondée* », affirme-t-il dans un décryptage de la dérive des comptes publics transmis mercredi 26 mars à la Commission des finances.

## « Navigation à vue »

Selon lui, les ministres couraient un gros risque en se fondant sur des données à mi-année pour prolonger les tendances sur l'ensemble de l'exercice. Il voit là le symptôme d'une « *navigation à vue des prévisions en matière de dépenses locales* ». Surtout, note Charles de Courson, les comptes des collectivités locales ne pouvaient que s'écarter des prévisions, dans la mesure où celles-ci reposaient sur des hypothèses « *totalelement fantaisistes* ». Comment imaginer que les collectivités allaient spontanément réduire leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume, comme le prévoyait la loi de programmation des finances publiques ? « *Le budget était clairement insincère* », assène André Laignel.

Au bout du compte, les dépenses des administrations locales ont progressé de 4,4 % en 2024, selon l'Insee. Une hausse plus modérée que l'année précédente (+ 7 %), mais encore supérieure à l'inflation. « *Cette dynamique est notamment liée à la vigueur de nos investissements*, justifie M. Laignel. *C'est plutôt un signe de bonne santé. Nous modernisons nos territoires.* » Les recettes locales, elles, ont progressé dans le même temps de seulement 2,2 %, deux fois moins vite qu'en 2023. Un fléchissement lié en bonne partie à la baisse des « *frais de notaire* », ces taxes locales pénalisées par le recul des transactions immobilières.

Pour la suite, le gouvernement aimerait que les collectivités serrent leurs budgets pour que la France ramène comme promis le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025. Mais comment y parvenir, alors que le principe de libre administration des collectivités territoriales est inscrit dans la Constitution ? Le gouvernement doit organiser courant avril une conférence financière des collectivités locales pour défricher le terrain.

Le député Jean-René Cazeneuve, macroniste, suggère déjà de remettre en place des contrats entre l'Etat et les collectivités, avec « *des objectifs pluriannuels de maîtrise des dépenses* », accompagnés de « *mécanismes incitatifs et correctifs* ». Mais « *pas un élu n'est prêt à signer*

*de nouveaux contrats léonins, aux clauses fixées par une seule partie, l'Etat », met en garde André Laignel au nom des maires de France. Surtout, « la France n'a pas besoin de restrictions, mais d'investissement, plaide-t-il. Etouffer les communes dans l'idée de redresser le pays serait une hérésie. » La conférence d'avril s'annonce houleuse.*